



Rapport annuel de Swiss Olympic
Exercice 2015 / Budget 2017

Table des matières

Rapport annuel 2015	3
Répartition des fonctions au sein du Conseil exécutif de Swiss Olympic	5
La Société du Sport-Toto	6
Rapport	
Rapport annuel de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage (CD)	7
Finances	
Commentaire relatif aux comptes annuels 2015	9
Bilan	10
Compte d'exploitation	11
Tableau des flux de fonds	12
Compte de variation du capital	13
Annexe 2015 :	14
A) Généralités	14
B) Principes de comptabilité	14
C) Explications sur le bilan	16
D) Explications sur le compte d'exploitation	21
E) Autres données	28
Rapport de l'organe de révision	31
Commentaire relatif au b	33
Budget 2017	35
Annexe au budget 2017	36
Répartition des droit de vote de la 20e Assemblée du Parlement du sport 2016	42

IMPRESSUM

Editeur

Swiss Olympic

Rédaction / Layout

Swiss Olympic

Impression

Imprimé sur papier 100% recyclé au bilan carbone neutre

Photo

Keystone

Tirage/Langues

120 DE | 30 FR

Rapport annuel 2015

Une année riche en événements – même sans Jeux Olympiques

Même sans Jeux Olympiques, 2015 n'aura pas été de tout repos pour Swiss Olympic qui a dû faire face à un certain nombre de défis aussi bien organisationnels que politiques. L'Association Suisse des Sous-Officiers et l'Association fédérale de lutte suisse (AFLS) sont désormais les 85e et 86e membres de l'Association faîtière du sport suisse. Mais l'AFLS ne sera définitivement affiliée à Swiss Olympic qu'au 1er janvier 2017, car c'est à cette date seulement qu'elle sera soumise aux Statuts concernant le dopage de Swiss Olympic. En 2015, les préparatifs aux Jeux Olympiques d'été de Rio de Janeiro battaient déjà leur plein : Les premiers Jeux Olympiques programmés sur le sol sud-américain apportaient avec eux des exigences logistiques et organisationnelles uniques. Au début août 2015, un an avant le début de l'événement, Swiss Olympic publiait les critères de sélection posés aux athlètes suisses pour concourir à Rio de Janeiro. La devise en était « Viser la performance et battre son propre record ». Et à l'occasion du traditionnel « Rendez-vous olympique » organisé en août 2015 à Macolin, Swiss Olympic sensibilisait déjà les athlètes olympiques potentiels à des sujets tels que les critères de sélection, les conditions des compétitions et les particularités de Rio de Janeiro.

La Société du Sport-Toto : un nouveau chèque record

Dans le cadre de ce « Rendez-vous olympique », Swiss Olympic a reçu un chèque de 27'664'461 francs, ce qui représente le montant le plus élevé qui lui ait jamais été versé par la Société du Sport-Toto (SST) et une augmentation de 1,5 million de francs par rapport à 2014. Ce seront en premier lieu les fédérations membres de Swiss Olympic qui en profiteront. Le montant exceptionnellement

élevé du chèque est attribuable aux recettes supérieures à la moyenne enregistrées par les deux sociétés de loterie Swisslos et Loterie Romande. L'année dernière, Swiss Olympic a également reçu des fonds importants de l'Office fédéral du Sport, de ses sponsors et de ses nombreux partenaires. Le contrat à long terme conclu avec Ochsner Sport revêt à cet égard une dimension toute particulière puisque l'enseigne soutiendra Swiss Olympic et ses Missions olympiques jusqu'en 2024. Swiss Olympic remercie vivement ses partenaires et ses sponsors pour leur fervent soutien.

Malgré ces succès, la question du financement n'en est pas moins demeurée une question cruciale l'an dernier, avec sur le devant de la scène, la « Vue d'ensemble sur la promotion du sport », un projet de la Confédération réglementant le soutien apporté au sport suisse par les subventions fédérales et auquel Swiss Olympic a été associée depuis 2013. Swiss Olympic est arrivée à un consensus avec la Confédération, qui prévoyait de la part de cette dernière un soutien urgent de 15 millions de francs supplémentaires par an destiné aux fédérations ainsi que 20 millions de francs pour la promotion de la relève J+S. Cependant, la « Vue d'ensemble sur la promotion du sport » soumise à consultation faisait seulement état d'un investissement fédéral annuel d'un montant de 1,6 million de francs et de

8,5 millions à moyen terme. Appuyée par ses fédérations membres, Swiss Olympic a déclaré, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Berne, que les priorités de cette « Vue d'ensemble » avaient été mal définies et que les moyens financiers arriveraient trop tard. Pour y remédier, Swiss Olympic demande par conséquent à la Confédération, au nom

du sport suisse, d'améliorer la priorisation des mesures à prendre en faveur des athlètes, des entraîneurs et des fédérations membres, et espère que ces points seront pris en compte lors de la consultation et du vote parlementaire sur la « Vue d'ensemble », prévus pour 2016. Swiss Olympic estime que sans cette aide, il y aurait tout lieu de craindre que le sport suisse ne puisse alors plus se maintenir au niveau de l'élite internationale.

De belles performances aux Jeux européens

L'année 2015 a été particulièrement chargée pour Swiss Olympic, avec les premiers Jeux européens qui se sont déroulés à Bakou (Azerbaïdjan) en juin. La délégation suisse y a remporté 15 médailles, dépassant ainsi largement les attentes. L'athlète suisse la plus récompensée a été la gymnaste saint-galloise Giulia Steingruber, qui a remporté deux fois l'or (saut de cheval et sol), une fois l'argent (concours général) et une fois le bronze (poutre). Avec sept médailles d'or, quatre médailles d'argent et quatre médailles de bronze, la Suisse s'est classée à la 13e place d'un tableau de médailles qui comptait 50 nations. Il n'a toutefois pas encore été décidé si la nouvelle édition aurait lieu en 2019, et le cas échéant à quel endroit. et le cas échéant du lieu dans lequel elle se tiendra, n'était toujours pas prise fin 2015.

Rapport annuel 2015

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 attribués à Lausanne

L'attribution des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020 (JOJ d'hiver) à la ville de Lausanne peut être considérée comme un événement extrêmement positif pour les jeunes talents du sport suisse et le sport suisse en général. A l'issue d'une campagne de deux ans menée avec engagement, la candidature de Lausanne a obtenu les Jeux à une large majorité de voix face son concurrent Brasov (Roumanie) au congrès du CIO de Kuala Lumpur (Malaisie). Swiss Olympic est convaincue que les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver donneront des impulsions cruciales au sport (de la relève) suisse. Il est prévu que les compétitions des sports de glace se déroulent à Lausanne même, que les épreuves de neige et de freestyle se tiennent dans les Alpes vaudoises, les disciplines nordiques dans le Jura vaudois et en France voisine (biathlon et saut à skis). Cette coopération transnationale dans l'organisation des Jeux Olympiques (de la Jeunesse) est une grande première et s'inscrit parfaitement dans l'« Agenda 2020 » du Président du CIO Thomas Bach, adopté en 2014 par le CIO.

Un Code de Conduite remanié et une évaluation positive de « cool and clean »

En 2015, le département Ethique et Formation de Swiss Olympic a également mis en œuvre un certain nombre de projets de développement durable dans le cadre du programme ecosport.ch, qui donne aux organisateurs de manifestations sportives des idées de mesures écologiquement responsables. Le thème phare « Moins de déchets et une politique plus durable » aura permis aux organisateurs de manifestations sportives d'instaurer pas moins de 4379 mesures dans toute la Suisse.

De plus, le département Ethique et Formation a remanié le Code de Conduite de Swiss Olympic et de la Fondation de l'Aide Sportive Suisse établi en 2012. La version mise à jour, disponible en quatre langues, apporte, entre autres, des précisions aux conditions spécifiques prévalant pour les collaborateurs de Swiss Olympic et ceux de l'Aide sportive, de même que pour les membres de leurs organes (Conseil exécutif, Swiss Olympic Academy). Désormais, les membres du Conseil exécutif de Swiss Olympic et de la Swiss Olympic Academy devront par exemple signaler leurs éventuels liens d'intérêt.

Le programme de prévention « cool and clean » a quant à lui été évalué : La commission d'experts internationale a conclu qu'il était unique et efficace, et elle recommande au Fonds de prévention du tabagisme la poursuite de ce programme.

En collaboration avec Antidoping Suisse, le département Ethique et Formation a par ailleurs élaboré le matériel de formation « Olympic Spirit » destiné aux écoles avec label Swiss Olympic. Un certain nombre de sujets propres aux domaines alimentation, comportement avec les médias sociaux, dopage ou à d'autres aspects importants ont ainsi pu être mis en lumière dans la perspective des valeurs olympiques « Excellence, Amitié, Respect ».

SwissTopSport reprend la plateforme swissvolunteer.ch

Depuis 2010, le programme Swiss Olympic Volunteer sert de plateforme pour le bénévolat dans le sport suisse et permet une recherche de bénévoles simple et ciblée pour les manifestations sportives ainsi qu'une coordination efficace de leurs différentes missions. En mai 2015, Swiss Olympic a cédé la gestion de la plateforme à SwissTopSport. Pour Swiss Olympic, l'association qui réunit vingt-et-une des plus grandes manifestations sportives de Suisse est l'exploitant idéal pour continuer à développer swissvolunteer.ch, et permettra aux organisateurs de manifestations sportives de bénéficier à l'avenir aussi d'un large réseau de bénévoles engagés.

Swiss Olympic remercie ses 85 fédérations membres et tous ses partenaires pour la très intéressante et très fructueuse collaboration. En avançant côte à côte, il sera possible de relever les défis qui s'annoncent aux niveaux sportif et politique du sport et d'en faire profiter pleinement l'ensemble du sport suisse.

Répartition des fonctions au sein du Conseil exécutif de Swiss Olympic

Etat au 31.12.2015

Jörg Schild	Président de Swiss Olympic Commission de sélection pour les Jeux Olympiques Société du Sport-Toto (comité directeur) Comité consultatif Swiss Olympic Academy (présidence) Conseil de fondation de l'Aide sportive suisse Conseil de fondation de la Maison du Sport (vice-président)	René Stambach	Société du Sport-Toto
		Franz Stämpfli-Glatthard	Commission Contrôle (présidence)
		Urs Winkler	Société du Sport-Toto
		Peter Zahner	Société du Sport-Toto
Stephan Netzle	Vice-président de Swiss Olympic Société du Sport-Toto Commission de sélection pour les Jeux Olympiques	Patrick Baumann	Membre du CIO
		René Fasel	Membre du CIO Société du Sport-Toto
Adrian Amstutz	Société du Sport-Toto	Gian-Franco Kasper	Membre du CIO
Roger Cadosch	Commission des athlètes	Denis Oswald	Membre du CIO pour la Suisse
Bernhard Koch	Représentant des cantons Président de la Société du Sport-Toto		
		Avec voix consultative :	
Marc Schneeberger	Commission des athlètes	Max Peter	Président de la Fondation de l'Aide Sportive Suisse
Anne-Sylvie Monnet	Société du Sport-Toto		
Sergio Pesenti	Commission Contrôle Société du Sport-Toto (comité directeur)	Roger Schnegg	Directeur de Swiss Olympic Secrétaire général pour les affaires olympiques Conseil de fondation de l'Aide sportive suisse Conseil de fondation de la Maison du Sport
Matthias Remund	Représentant de la Confédération Conseil de fondation de l'Aide sportive suisse		
Jürg Stahl	Commission Contrôle Société du Sport-Toto		

Membres d'honneur de Swiss Olympic

Président honoraire de Swiss Olympic

Adolf Ogi, ancien Conseiller fédéral

Membres d'honneur (par ordre d'ancienneté)

Karl Erb
Ruth Dreifuss, ancienne Conseillère fédérale
Gustav Engeler
Daniel Plattner
Flavio Cotti, ancien Conseiller fédéral
René Burkhalter
Dr Walter Kägi
Heinz Keller

Marco Blatter
Joseph S. Blatter
Denis Oswald
Samuel Schmid, ancien Conseiller fédéral
Gian-Franco Kasper
René Fasel
Hans Babst

La Société du Sport-Toto

La Société du Sport-Toto au service du sport suisse

Les grands événements tels que les Jeux Olympiques font battre le cœur des sportifs. Mais la voie jusque-là est longue, exige une volonté de fer et aussi un soutien financier solide. En sa qualité de sponsor sportif national, la Société du Sport-Toto (SST) assume un rôle majeur. Elle verse chaque année une partie des bénéfices nets des deux sociétés de loterie, Swisslos et la Loterie Romande, au sport national.

Depuis plusieurs années, Swiss Olympic profite des fonds de loterie qui représentent une grande partie de ses moyens disponibles. En 2015, l'Association faitière des associations sportives suisses a pu se réjouir du montant record d'environ 27.7 millions de francs. Ces fonds sont utilisés dans un but précis, en faveur du sport de pointe et de la jeune génération, ainsi que dans la formation et le perfectionnement des sportifs et des entraîneurs. Outre Swiss Olympic, la Fondation de l'Aide Sportive Suisse, le football suisse (ASF et SFL) ainsi que la Swiss Ice Hockey Federation profitent des fonds des loteries. Via les fonds cantonaux, d'autres moyens financiers sont dédiés à des projets culturels, sociaux et sportifs.

Les fonds de loterie sont essentiels pour le sport suisse. Si nous voulons encore fêter des victoires internationales à l'avenir, un soutien continu sera indispensable, ceci n'est possible qu'avec des gains substantiels des loteries et un programme de jeu attrayant qui y soit lié. C'est pourquoi la SST s'engage avec les deux sociétés de loterie pour la présentation de la nouvelle loi sur les jeux d'argent, qui assure des jeux attrayants et une protection suffisante des joueurs.



Bernhard Koch, Président SST (à gauche), Roger Schnegg, Directeur Swiss Olympic (à droite)

Rapport annuel de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage (CD)

I. Données et faits

1. Synthèse

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015, la CD a ouvert 15 nouvelles procédures et prononcé 16 décisions. Par rapport à l'année précédente (14 nouvelles ouvertures de procédures et 15 décisions), le nombre des affaires a peu varié. Une autre procédure a pour l'instant été suspendue, la personne mise en cause invoquant la réglementation du « témoin de la Couronne », ce qui, après investigations supplémentaires contre des tiers, pourrait influencer positivement sur la sanction.

2. Spécialités sportives concernées

Dans les nouvelles procédures engagées, la CD s'est occupée de trois cas de footballeurs et de deux cas de cyclistes et de skieurs. Dans les disciplines boxe, hockey sur glace, football, haltérophilie, handball, athlétisme et unihockey, un athlète par discipline a également dû répondre de ses actes devant la CD. Pour les procédures ouvertes en 2014 mais closes en 2015, un autre cas est recensé dans le football et le cyclisme, ainsi qu'un cas dans le judo, puis le plongeon. Les ouvertures de cas concernaient onze hommes et quatre femmes ; les trois cas entamés en 2014 concernaient deux hommes et une femme.

3. Substances et accusation de dopage

Alors que depuis des années, la consommation de cannabis arrive en tête des accusations de dopage traitées, aucune procédure impliquant cette substance n'a été enregistrée en 2015. Appliqué depuis mai 2013, le relèvement de la valeur seuil à partir de

laquelle une concentration constatée de cannabis a valeur d'infraction produit l'effet recherché. Fait nouveau, les procédures liées à la commande via Internet de substances interdites très variées figurent au premier plan. Elles ont doublé par rapport à l'année précédente, passant à six. Un large spectre de substances (testostérone, chlorodéhydroéthyltestostérone, hCG, méthandiénone, nandrolone, oxandrolone, stanozol et tamoxifène) a de nouveau été découvert dans les envois saisis. Dans deux procédures, la CD a dû se pencher sur le cas d'athlètes qui avaient enfreint l'obligation de renseigner. Deux autres athlètes entendaient se doper à la méthandiénone ou l'éphédrine. La Chambre a dû ensuite juger des cas liés au clenbutérol, au clomifène, à l'hydrochlorothiazide, au nicéthamide, l'oxilofrine, au salbutamol et au tuaminoheptane. Pour finir, un athlète a été sanctionné pour avoir refusé de se présenter à un contrôle antidopage.

4. Sanctions

Pour la première fois depuis longtemps, et en se basant sur l'ancienne législation, la CD a décrété en 2015 une suspension de quatre ans en raison de circonstances aggravantes, notamment parce que l'haltérophile concerné avait commis plusieurs violations des règles antidopage. Dans huit autres procédures, la CD a suspendu les athlètes impliqués pour une période de deux ans. Ces procédures incluaient un envoi saisi par la douane dont le contenu devait être examiné, un cas dans lequel l'athlète avait consommé ou possédé des substances interdites, ou encore un cas dans lequel l'athlète avait

refusé un contrôle. La chambre a déclaré une suspension de 15 mois seulement, du fait d'une responsabilité réduite (faiblesses importantes et problèmes de compréhension), pour un boxeur qui avait violé l'obligation de renseigner. Quatre autres athlètes ont été suspendus pour des périodes allant de trois à douze mois, des peines modérées fondées elles aussi sur une responsabilité réduite et liées, pour partie, à l'utilisation de substances dites spécifiques. Enfin, deux athlètes ont fait uniquement l'objet d'un avertissement en raison d'une responsabilité minimale (traitement d'une borréliose de Lyme avec une substance interdite et sans autorisation thérapeutique valable et prise de clomifène pour le traitement de la fertilité).

En plus de la suspension, la CD a infligé aux athlètes fautifs les frais de procédure, les éventuels frais d'analyse ainsi que le versement d'une indemnisation à Antidoping Suisse. Elle a par ailleurs généralement annulé les résultats obtenus depuis la violation et a retiré leurs éventuels prix aux athlètes. Dans un seul cas, la CD a également infligé une amende supplémentaire : Etant aussi entraîneur, l'athlète condamné devait donc tout particulièrement donner l'exemple. La CD n'a sinon infligé aucune amende car il s'agissait essentiellement de sportifs amateurs dont l'activité n'était liée à aucun avantage financier.

Rapport annuel de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage (CD)

5. Durée de la procédure

La durée moyenne des procédures déjà jugées a atteint près de 16 semaines, une durée supérieure aux années précédentes, qui s'explique par différentes raisons. Il convient principalement de mentionner un cas complexe caractérisé par un dossier très fourni, des questions scientifiques et juridiques difficiles, une demande d'expertise et une correspondance nourrie et intense entre les parties, représentées par leur avocat, et la CD. Cette procédure a duré un an et s'est soldée par un acquittement en 2016 seulement. Les autres raisons sont la disparition des cas de cannabis, que la procédure simplifiée mise en place les années précédentes permettait de résoudre rapidement, le manque de coopération, les difficultés de compréhension et linguistiques de certains accusés, de nombreuses demandes de prorogation de délai, des conflits de calendrier, etc.

6. Acceptation

Sur toutes les procédures qui ont été ouvertes et jugées en 2015, une seule a été transmise à l'instance supérieure du Tribunal arbitral du sport. Cette affaire est toujours en instance.

II. Perspectives

En 2015, les cas de dopage ont été en majeure partie jugés conformément aux dispositions de l'ancien statut concernant le dopage. Cette situation va cependant changer. Il reste à voir si les nouvelles dispositions seront suffisamment souples pour tenir compte des cas particuliers. La formulation stricte du Statut concernant le dopage, basée sur les directives de l'AMA, place la CD (de même que les autorités étrangères avec lesquelles cette dernière a eu des échanges en 2015) face à des défis particuliers : La présence d'une substance interdite dans l'échantillon d'analyse d'un athlète sera ainsi toujours sévèrement jugée comme une violation d'une disposition antidopage, mais les premiers cas d'application montrent que la constatation d'une violation (au contraire d'un acquittement) est, pour des raisons liées à l'Etat de droit, difficile à démontrer. C'est par exemple le cas lorsque même les plus infimes quantités de substances interdites sont détectées dans le corps d'un athlète grâce à des techniques d'analyse dernier cri, mais que leur origine doit très probablement ou de façon avérée être attribuée à des contaminations dont l'athlète n'est pas responsable.

Commentaire relatif aux comptes annuels 2015

Généralités

La présentation des comptes annuels 2015 se fonde en premier lieu sur les recommandations spécifiques en matière de comptabilité Swiss GAAP RPC, notamment la norme Swiss GAAP RPC « Etablissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif » révisée en 2014 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

L'année 2015 a de nouveau été marquée par des évolutions inattendues qui ont généré des recettes supplémentaires non budgétées. Ces recettes supplémentaires, pour la plupart ciblées, ont largement contribué à l'affectation au capital lié d'un montant de CHF 2,1 millions pour le financement du modèle de promotion des fédérations. Les présents comptes annuels 2015 se clôturent après variation du capital lié sur un résultat annuel de CHF 0,05 million.

Les principaux postes et modifications du compte d'exploitation sont expliqués ci-après.

Résultat d'exploitation

Contributions publiques

La Société du Sport-Toto a effectué le plus gros versement de son histoire à Swiss Olympic, une somme issue des recettes de jeu de Swisslos et de la Loterie Romande. Le montant perçu, qui s'élève à quelque CHF 27,67 millions, dépasse largement le versement attendu de CHF 25,5 millions.

Le montant des contributions de l'Office fédéral du Sport OFSPO est conforme aux conventions de prestations signées pour l'année 2015.

Le poste OFSP Programme Ethique & Formation comprend les contributions du Fonds de prévention du tabagisme (FPT) au programme de prévention « cool and clean », qui financent entièrement les frais générés dans ce cadre en matière de dépenses en matériel (CHF 1,45 million), d'indemnités versées aux porte-parole cantonaux de « cool and clean » (CHF 0,62 million) ainsi que les charges de personnel des collaborateurs de

« cool and clean » chez Swiss Olympic (CHF 0,71 million). La disponibilité du programme étant prolongée d'un an (désormais 2013 – 2017) avec les mêmes subventions du FPT, les frais du programme budgétés pour 2015 sont

repoussés à 2016 et 2017. Les produits issus du FPT en 2015 ont donc été corrigés en conséquence.

Recettes résultant des ventes et des prestations

Les contributions de sponsoring perçues sont toujours plus faibles pour les années non olympiques. Les recettes de sponsoring correspondent aux prestations en espèces et en nature convenues par contrat. Le montant de CHF 2,79 millions comprend également, outre les prestations en espèces, des prestations en nature effectivement acquises de l'ordre de CHF 1,21 million. La contre-valeur des prestations en nature est inscrite aux postes de charges correspondants pour le même montant.

Les recettes liées aux Jeux Olympiques sont plus faibles pour les années non olympiques. Les recettes inscrites résultent principalement de la Mission Jeux européens de Bakou. Les autres recettes proviennent des FOJE qui se sont déroulés à Tbilissi et au Vorarlberg et au Liechtenstein.

Les recettes de Swiss Olympic Volunteer sont quant à elles beaucoup plus faibles en raison de la suppression même de ce programme.

Charges d'exploitation

Contributions et donations versées Contributions versées aux fédérations membres

Les contributions d'un montant global de 24,86 millions versées aux fédérations membres sont conformes aux montants fixés dans les conventions de prestations signées avec les fédérations. Un montant de CHF 1,6 million inscrit dans le capital lié a été alloué au financement des contributions plus élevées selon le nouveau modèle de promotion des fédérations, dont CHF 0,9 million au secteur Relève & Élite et CHF 0,7 million au secteur Jeux Olympiques. Au total, le montant des contributions versées ou promises aux fédérations dans le cadre du nouveau modèle de promotion des fédérations a cependant été plus élevé que prévu. Ce montant a été financé par le compte d'exploitation 2015.

Charges Athlètes

Les charges totales liées au versement des contributions pour les athlètes se montent à CHF 0,96 million, une somme plus faible que l'année dernière, notamment en raison de l'absence de primes au succès à verser pour une année non olympique.

Des contributions d'encouragement d'un montant total de CHF 3,43 millions ont été versées aux athlètes par Swiss Olympic et l'Aide sportive. Swiss Olympic a participé à ce montant à hauteur de CHF 0,50 million.

Charges Missions

Les dépenses de ce poste sont nettement moins élevées pour une année non olympique. Le montant inscrit comprend essentiellement les coûts liés aux premiers Jeux Européens de Bakou et aux FOJE, organisés à Tbilissi et dans le Vorarlberg et au Liechtenstein, ainsi que les frais de préparation aux Jeux Olympiques de Rio 2016. Des dépenses ont été également consenties pour la préparation des Jeux Olympiques de Pyeongchang 2018, des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Lillehammer 2016, et de Lausanne 2020.

Charges Mandat de prestations/ Charges Sport Schools

Le montant des contributions versées aux différentes organisations correspond à celui fixé par les conventions de prestations signées avec l'Office fédéral du Sport OFSPO pour 2015.

Charges Lutte contre le dopage

Les dépenses figurant au bilan vis-à-vis de la fondation Antidoping Suisse correspondent au montant annuel garanti contractuellement.

Résultat annuel

Le résultat annuel a été fortement influencé par les pertes de cours et de change au niveau des placements financiers. Il est par conséquent nettement plus faible que l'année précédente. Le résultat financier comprend le produit et les charges provenant du capital lié.

Des explications complémentaires se trouvent dans l'Annexe aux comptes annuels.

Swiss Olympic

Roger Schnegg
Directeur

Reto Heini
Responsable du département
Finances & Services

Bilan

	Détails Annexe	au 31.12.2015	%	au 31.12.2014	%
ACTIFS					
Actif circulant					
Liquidités	1.1	20'312'489	32.9	19'106'886	32.4
Créances résultant de ventes et de prestations	1.2	583'098	0.9	441'709	0.7
Autres créances à court terme	1.3	89'463	0.1	28'776	0.0
Comptes de régularisation actifs	1.4	1'289'396	2.1	1'244'318	2.1
Total		22'274'445	36.1	20'821'689	35.4
Actif immobilisé					
Immobilisations financières	1.5	35'491'925	57.6	34'294'252	58.2
Immobilisations corporelles	1.6	3'839'892	6.2	3'669'338	6.2
Immobilisations incorporelles	1.7	57'256	0.1	115'249	0.2
Total		39'389'073	63.9	38'078'839	64.6
TOTAL ACTIFS		61'663'518	100	58'900'528	100
PASSIFS					
Dettes à court terme					
Dettes résultant d'achats et de prestations	1.8	3'613'050	5.9	1'879'485	3.2
Autres engagements à court terme	1.9	138'019	0.2	102'992	0.2
Comptes de régularisation passifs	1.10	12'092'673	19.6	11'180'425	19.0
Total		15'843'742	25.7	13'162'902	22.3
Capital des fonds		0	-	0	-
Total Capital des fonds et fonds étrangers		15'843'742	25.7	13'162'902	22.3
Capital d'organisation					
Capital lié		33'123'154	53.7	33'092'413	56.2
Capital libre		12'696'622	20.6	12'645'213	21.5
Total		45'819'776	74.3	45'737'626	77.7
TOTAL PASSIFS		61'663'518	100	58'900'528	100

Compte d'exploitation

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

	Details	Comptes 2015	%	Comptes 2014	%
Donations perçues	2.1	-	-	-	-
<i>dont affectées</i>		-	-	-	-
<i>dont non affectées</i>		-	-	-	-
Contributions publiques	2.2	40'866'199	87.9	39'625'555	85.2
Produit résultant des ventes et des prestations	2.3	5'647'316	12.1	6'479'913	13.9
Recettes d'exploitation		46'513'515	100	46'105'468	100
Contributions et donations versées	2.4-2.10	32'454'121	69.3	33'657'365	70.4
Charges de personnel	2.11	7'968'094	17.0	8'040'419	16.8
Dépenses en matériel	2.12	5'863'813	12.5	5'864'606	12.3
Amortissements	2.13	542'250	1.2	258'580	0.5
Charges d'exploitation		46'828'278	100	47'820'970	100
Résultat d'exploitation		-314'763	-0.7	-1'715'501	-1.8
Résultat financier	2.14	396'913	0.8	2'881'203	0.2
Résultat extraordinaire	2.15	0	-	275'361	1.7
Résultat avant variation du capital des fonds		82'150	0.2	1'441'063	0.1
Variation du capital des fonds		0	-	0	-
Résultat annuel (avant ajustement du capital des fonds)		82'150	0.2	1'441'063	3.0
Variation du capital lié		-30'741		-1'732'146	
Variation du capital libre		-51'409		291'084	
Résultat annuel (après ajustement du capital des fonds)		0		0	

Tableau des flux de fonds

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Flux de fonds résultant des activités d'exploitation	2015	2014
Résultat annuel avant variation du capital d'organisation	82'150	1'441'063
Formation/Dissolution des corrections de valeur des immobilisations financières	445'809	-1'085'273
Amortissements et corrections de valeur d'immobilisations corporelles	105'825	71'727
Amortissements et corrections de valeur d'immobilisations incorporelles	436'426	186'853
Augmentation/Diminution des créances	-202'075	2'115'457
Augmentation des comptes de régularisation actifs	-45'078	-82'651
Augmentation des engagements résultant de ventes et de prestations	1'733'564	990'900
Augmentation des autres engagements à court terme	35'027	740'026
Augmentation des comptes de régularisation passifs	912'248	716'918
Total Flux de fonds résultant des activités d'exploitation	3'503'895	5'095'020
Flux de fonds résultant des activités d'investissement		
Investissements en immobilisations financières	-7'610'679	-5'597'123
Désinvestissements en immobilisations financières	5'967'198	7'104'404
Investissements en immobilisations corporelles	-276'378	-58'568
Investissements en immobilisations incorporelles	-378'432	-98'805
Total Flux de fonds résultant des activités d'investissement	-2'298'292	1'349'909
Augmentation des liquidités	1'205'604	6'444'928
Stocks de liquidités au 1 ^{er} janvier	19'106'886	12'661'956
Stocks de liquidités au 31 décembre	20'312'490	19'106'886
Variation du stock de liquidités	1'205'604	6'444'928

Compte de variation du capital

2015
en CHF

Capital d'organisation	Stock 01.01.15	Affectations	Transferts internes	Utilisation	Affectation résultant financier	Total Variation	Stock 31.12.15
Capital lié	33'092'413	1'320'000	-	-1'601'850	312'591	30'741	33'123'154
Immobilisations financières à long terme Swiss Olympic	26'384'013	-	-780'000	-	312'591	-467'409	25'916'604
Modèle de promotion des fédérations	6'708'400	1'320'000	780'000	-1'601'850	-	498'150	7'206'550
Capital libre	12'645'213	51'409	-	-	-	51'409	12'696'622
Total Capital de l'organisation	45'737'626	1'371'409	-	-1'601'850	312'591	82'150	45'819'776

2014
en CHF

Capital d'organisation	Stock 01.01.14	Affectations	Transferts internes	Utilisation	Affectation résultant financier	Total Variation	Stock 31.12.14
Capital affecté	31'360'267	1'100'000	-	-1'501'600	2'133'746	1'732'146	33'092'413
Immobilisations financières à long terme Swiss Olympic	25'550'267	-	-1'300'000	-	2'133'746	833'746	26'384'013
Modèle de promotion des fédérations	5'810'000	1'100'000	1'300'000	-1'501'600	-	898'400	6'708'400
Capital non affecté	12'936'297	-	-	-291'084	-	-291'084	12'645'213
Total Capital de l'organisation	44'296'564	1'100'000	-	-1'792'684	2'133'746	1'441'062	45'737'626

Capital lié

Le capital lié comporte les postes suivants :

Immobilisations financières à long terme Swiss Olympic

Conformément au Règlement du fonds du 14.08.2008, le fonds dénommé « Immobilisations financières à long terme » vise à garantir les réserves financières de Swiss Olympic. Il doit également assurer une distribution constante et, partant, un produit financier qui peut être budgétisé. Le capital du fonds correspond au solde au 31.12.

Le capital du fonds est constitué à la suite d'une performance positive. S'il est inférieur au seuil de CHF 20 millions à la date critère du 30.06, aucune contribution ne doit être transférée au résultat financier de Swiss Olympic. La limite supérieure de la fortune du fonds est fixée à CHF 25 millions. La partie qui dépasse ce plafond est versée aux fédérations membres. Ainsi, en 2015, CHF 0,78 million provenant des placements financiers à long terme a pu être octroyé aux fédérations membres en faveur du financement du modèle de promotion des fédérations. Dans le transfert interne sont présentées la sortie

du poste des placements à long terme d'une part et l'affectation au capital lié en faveur du modèle de promotion des fédérations d'autre part.

Modèle de promotion des fédérations

Ce poste comprend les fonds de financement du modèle de promotion des fédérations. Cette affectation s'effectue sur la base des recettes supplémentaires réalisées dans les comptes annuels 2015.

Capital libre

Au poste « Capital libre » sont inscrits les résultats annuels cumulés.

Annexe 2015

A) Généralités

But de l'association

Swiss Olympic est à la fois le Comité national olympique et l'association faitière du sport suisse de droit privé. Swiss Olympic favorise l'ancrage du sport dans la société comme contribution à la qualité de la vie et à la santé. Par le biais de ses membres, Swiss Olympic encourage la motivation de la population à pratiquer le sport de façon régulière. Swiss Olympic encourage le sport de performance. Swiss Olympic défend les intérêts du sport organisé de droit privé en Suisse auprès du grand public, des autorités et des organisations nationales et internationales. Swiss Olympic soutient et coordonne les activités de ses membres et se charge des tâches générales et interdisciplinaires selon le principe de subsidiarité. Swiss Olympic soutient et protège le Mouvement olympique et ses objectifs en Suisse et se porte garante du respect de la Charte olympique et des Règles olympiques. Swiss Olympic s'engage notamment pour :

- le respect des principes fondamentaux de l'Olympisme dans le sport suisse,
- l'intégration de l'esprit olympique dans les écoles et les universités,
- la création d'institutions se consacrant à l'éducation olympique,
- la formation de cadres sportifs.

Dans l'esprit de ces principes, Swiss Olympic s'engage à combattre toute forme de discrimination et de violence et à tout mettre en œuvre pour empêcher l'utilisation de substances et l'application de méthodes interdites par l'AMA, de même que toute autre pratique liée d'une façon ou de l'autre au dopage.

Swiss Olympic peut exercer des activités d'ordre économique pour financer les objectifs de l'association, notamment en ce qui concerne la commercialisation de ses emblèmes.

Swiss Olympic définit ses visions d'avenir et le contenu de ses activités dans un principe directeur.

La lutte antidopage est confiée à la fondation Antidoping Suisse. Son fonctionnement est

réglementé dans le cadre de Conventions de prestations annuelles passées par Swiss Olympic et l'Office fédéral du sport avec la fondation Antidoping Suisse.

Organisation de l'Association

Sise à Ittigen près de Berne, Swiss Olympic Association (Association Olympique Suisse) est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Les statuts de fondation de Swiss Olympic Association datent du 6 novembre 2004. Ils ont été remplacés par la nouvelle version du 1er janvier 2016.

Assujettissement à l'impôt

En juillet 2005, Swiss Olympic Association a été libérée de son assujettissement à l'impôt, avec exonération à effet rétroactif au 01.01.2002 liée à la poursuite d'objectifs de pure utilité publique. L'exemption fiscale concerne, pour l'Etat, la commune et l'Eglise, l'impôt sur le capital et les bénéfices, y compris les éventuels impôts de succession et sur les donations, ainsi que l'impôt fédéral sur les bénéfices. Les comptes annuels 2015 ne comportent donc pas de charges au titre des impôts. L'exemption fiscale exclut toutefois un éventuel impôt sur les gains immobiliers, ce qui, pour l'heure, n'a pas d'importance étant donné que Swiss Olympic Association ne détient pas de biens immobiliers.

B) Principes de comptabilité

Généralités

Les présents comptes annuels se basent en premier lieu sur les nouvelles dispositions du droit comptable et les recommandations spécifiques à la comptabilité Swiss GAAP RPC, notamment Swiss GAAP RPC « Etablissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif » révisée en 2014 et entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés aux nouvelles dispositions du droit comptable et aux recommandations spécifiques à la comptabilité Swiss GAAP RPC par souci de comparabilité.

Les comptes de l'année dernière approuvés par le Parlement du sport font cependant toujours foi. La base d'évaluation se consti-

tue des valeurs d'acquisition ou des valeurs actuelles. Le compte d'exploitation est présenté selon la méthode de l'affectation des charges par nature.

Les comptes annuels se fondent donc sur des valeurs microéconomiques et présentent un état de la fortune, des finances et du rendement (« true and fair view ») reflétant le contexte réel. Les comptes annuels sont établis à condition que les activités de l'association se poursuivent.

Périmètre de consolidation

Swiss Olympic Association a obtenu en 2013 la participation à 100% de la Fondation de l'Aide Sportive Suisse dans la société swissport.ch marketing ag. Cette entreprise n'est pas opérationnelle, raison pour laquelle il a été renoncé à une consolidation.

Il n'existait aucune autre filiale ni institution partenaire regroupée sous une direction unique du fait de la majorité des voix ou d'une autre manière.

Conversion des monnaies étrangères

A la date du bilan, les postes en monnaies étrangères ont été convertis au cours du jour de référence. Les transactions en monnaies étrangères ont été comptabilisées au cours de change en vigueur au moment de l'exécution de l'opération. Les cours de référence suivants ont été appliqués :

Taux de change monnaies étrangères

	31.12.15	31.12.14
1 EUR (Euro)	1.0826	1.2027
1 GBP (British Pound)	1.4688	1.5368
1 USD (US-Dollar)	0.9908	0.9894
1 SEK (Swedish Krona)	0.1180	0.1267
1 BRL (Brazil Real)	0.2537	0.3682
1 KRW (South Korean Won)	0.0856	n/a

Annexe 2015

Créances résultant de ventes et de prestations, autres créances à court terme et comptes de régularisation actifs

Les créances résultant de vente et de prestations et les autres créances à court terme issues des activités commerciales ordinaires dont la durée est d'un an ou moins sont inscrites en valeurs nominales. Les risques de défaillance microéconomiques sont gérés par des corrections de valeur individuelles et forfaitaires. Les corrections de valeur forfaitaires sont effectuées sur les postes n'ayant pas subi de correction de valeur individuelle. La correction de valeur forfaitaire se base sur l'augmentation du risque de défaillance à mesure de l'augmentation de la souffrance de la créance.

Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles s'effectue sur la base du coût d'acquisition avec déduction des amortissements et les diminutions de valeur nécessaires. Les investissements à caractère de valeur ajoutée sont inscrits à l'actif en tant qu'immobilisations corporelles.

Les charges pour réparations et maintenance ont été directement passées à charge du compte de résultat. La limite inférieure d'activation est fixée à CHF 3000. Les amortissements ont été calculés linéairement sur la base de la durée d'utilisation économique de l'immobilisation.

Les durées d'utilisation fixées sont les suivantes :

Mobilier et équipements	8 ans
Matériel informatique	3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif lorsqu'elles sont clairement identifiables et que les coûts sont définissables de manière fiable et lorsqu'elles apportent une utilité quantifiable sur plusieurs années. L'évaluation des immobilisations corporelles s'effectue sur la base du coût d'acquisition avec déduction des amortissements et des diminutions de valeur nécessaires. La limite inférieure d'activation est fixée à CHF 3000. Les amortissements ont été calculés linéairement sur la base de la durée d'utilisation économique de l'immobilisation.

Les durées d'utilisation fixées sont les suivantes :

Logiciels informatiques/	3 ans
Banque de données	

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent, outre les participations non consolidées, également les titres détenus avec une visée à long terme et les prêts à long terme. Les participations sont évaluées avec une visée à long terme sur la base du coût d'acquisition avec déduction des éventuelles diminutions de valeur. Les titres sont évalués sur la base des valeurs actuelles du marché.

Diminutions de valeur (impairment)

La valeur des actifs à long terme est soumise à une évaluation à chaque date du bilan. Si des indices d'une diminution de valeur sont constatés, on procédera au calcul de la valeur recouvrable (test d'impairment). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, on procédera à une adaptation par amortissements extrabudgétaires.

Dettes résultant d'achats et de prestations, autres engagements à court terme et comptes de régularisation passifs

Les dettes résultant d'achats et de prestations, les autres engagements à court terme et les comptes de régularisation passifs sont inscrits en valeurs nominales.

Provisions

Des provisions sont inscrites lorsqu'un événement dans le passé a engendré un engagement probable justifié dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'évaluation des provisions se fonde sur l'estimation des sorties de fonds nécessaires pour honorer l'engagement. La hauteur des provisions se fonde sur l'estimation des organes de direction et reflète les charges à venir attendues à la date du bilan.

Capital affecté des fonds

Les fonds affectés sont issus soit de la disposition explicite de l'attributeur, soit des circonstances de l'affectation, qui impliquent une finalité de l'attributeur.

Capital d'organisation

Le capital d'organisation comporte l'ensemble des fonds utilisés dans le cadre du but statutaire.

Les fonds pour lesquels Swiss Olympic Association s'impose à elle-même une affectation sont inscrits comme capital affecté sous le poste Capital d'organisation.

Prestations au titre de la prévoyance en faveur du personnel

Les employés et les anciens employés bénéficient de diverses prestations au titre de la prévoyance en faveur du personnel ou de rentes de vieillesse conformes aux dispositions légales. Swiss Olympic Association est affiliée à la caisse de pension de la Confédération PUBLICA dans le secteur d'assurances « Organisations affiliées » et n'est donc pas elle-même porteuse des risques. Cette institution de prévoyance est financée par les cotisations des employés et des employeurs. Les répercussions économiques provenant de l'institution de prévoyance sur Swiss Olympic Association sont évaluées annuellement. Une utilité économique est inscrite à l'actif lorsqu'il est fiable et envisagé d'utiliser l'excédent de couverture de l'institution de prévoyance pour les charges de prévoyance futures de Swiss Olympic Association. Un engagement issu d'une institution de prévoyance est inscrit au passif si les conditions de formation de provisions sont remplies.

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation est structuré selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les charges et les produits sont comptabilisés en valeurs brutes. Les recettes nettes résultant des ventes et des prestations sont inscrites pour la période à laquelle les services ont été réalisés.

Le produit des services fournis s'entend après déduction des crédits, diminutions des recettes et impôt sur le chiffre d'affaires.

Annexe 2015

C) Explications sur le bilan

1.1 Liquidités	31.12.2015	%	31.12.2014	%
Caisse	6'888	0.0	10'032	0.1
Banque	20'305'601	100.0	19'096'854	99.9
Total	20'312'489	100	19'106'886	100

Les liquidités comprennent l'encaisse et les avoirs en comptes bancaires.

1.2 Créances résultant de ventes et de prestations	31.12.2015	%	31.12.2014	%
Créances résit de ventes et de prestations envers général	90'328	15.5	110'442	25.0
Créances résit de ventes et de prestations envers fédérations	27'676	4.7	22'290	5.0
Créances résit de ventes et de prestations envers pers. proches	467'261	80.1	321'364	72.8
./ Correction de valeur	-2'167	-0.4	-12'386	-2.8
Total	583'098	100	441'709	100

Les créances résultant de ventes et de prestations envers des personnes proches se composent de créances envers la fondation Maison du Sport et la Fondation de l'Aide Sportive Suisse.

1.3 Autres créances à court terme	31.12.2015	%	31.12.2014	%
Impôt anticipé	51'059	57.1	28'776	100.0
Versements effectués	32'100	35.9	-	-
Relevé carte de crédit	6'304	7.0	-	-
Total	89'463	100	28'776	100

1.4 Comptes de régularisation actifs	31.12.2015	%	31.12.2014	%
Comptes de régularisation actifs envers général	1'078'141	83.6	848'309	68.2
Comptes de régularisation actifs envers fédérations	186'377	14.5	394'784	31.7
Comptes de régularisation actifs envers pers. proches	24'878	1.9	1'225	0.1
Total	1'289'396	100	1'244'318	100

Les comptes de régularisation actifs se composent essentiellement des contributions d'organisation et des primes d'assurance déjà versées pour l'année suivante. De plus, ils comprennent aussi les amortissements sur les prestations de services informatiques restant à facturer et les coûts liés aux Missions pouvant être transférés.

Annexe 2015

C) Explications sur le bilan

1.5 Immobilisations financières	31.12.2015	%	31.12.2014	%
UBS Asset Management	4'335'321	12.2	4'334'239	12.6
Créance Maison du Sport	5'000'000	14.1	3'300'000	9.6
Créance Antidoping Suisse	50'000	0.1	50'000	0.1
Créance Swiss Sliding	90'000	0.3	126'000	0.4
1.5.1 Participation swiss-sport.ch marketing ag	100'000	0.3	100'000	0.3
1.5.2 Immobilisations financières à long terme	25'916'604	73.0	26'384'013	76.9
Total	35'491'925	100	34'294'252	100

Le poste UBS Asset Management comprend les placements en titres à libre disposition. Ils se composent des actions et des obligations nationales et provenant de parts dans des fonds immobiliers nationaux. La créance approuvée par le Conseil exécutif envers la fondation maison du Sport de CHF 5 millions est garantie par cédule hypothécaire.

1.5.1 Participations	31.12.2015	31.12.2014
swiss-sport.ch marketing ag, Ittigen Finalité : fourniture d'activités de marketing du sport	100'000	100'000
Part au capital/Part de voix	100%	100%

1.5.2 Composition des immobilisations financières à long terme	31.12.2015	%	31.12.2014	%
Liquidités	33'011	0.1	922'728	3.5
UBS Asset Management - Composition du dépôt :	25'493'070	98.4	25'273'330	95.8
- Placements en obligations	17'089'503		16'829'570	
- Placements en actions	6'945'657		7'298'481	
- Placements immobiliers	1'457'910		1'145'279	
Créances Impôt anticipé	202'568	0.8	187'955	0.7
Comptes de régularisation actifs (impôt anticipé de l'année précédente)	187'955	0.7	-	0.0
Total	25'916'604	100	26'384'013	100

Les placements financiers à long terme sont gérés par UBS Asset Management dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune. Les directives définies pour ces placements s'appuient sur celles de la LPP. Ces placements financiers sont affectés et Swiss Olympic en a déterminé l'utilisation dans un règlement séparé.

Annexe 2015

C) Explications sur le bilan

1.6 Immobilisations corporelles	Installations et équipement			Total
	Terrains et bâtiments	Matériel informatique	Mobilier et équipement	
2015				
Coûts d'acquisition ou valeurs brutes actuelles				
01.01.15	3'600'000	1'310'250	228'210	5'138'460
Entrées	-	172'457	103'921	276'378
Sorties	-	-	-	-
31.12.15	3'600'000	1'482'707	332'131	5'414'838
Corrections de valeur cumulées				
01.01.15	-	1'262'047	207'075	1'469'122
Amortissements budgétés	-	86'166	19'658	105'824
Sorties	-	-	-	-
31.12.15	-	1'348'213	226'733	1'574'946
Valeur comptable nette				
01.01.15	3'600'000	48'203	21'135	3'669'338
31.12.15	3'600'000	134'494	105'398	3'839'892

2014	Installations et équipements			Total
	Terrains et bâtiments	Matériel informatique	Mobilier et équipement	
Coûts d'acquisition ou valeurs brutes actuelles				
01.01.14	3'600'000	1'251'682	228'210	5'079'892
Entrées	-	58'568	-	58'568
Sorties	-	-	-	-
31.12.14	3'600'000	1'310'250	228'210	5'138'460
Corrections de valeur cumulées				
01.01.14	-	1'202'365	195'030	1'397'395
Amortissements budgétés	-	59'682	12'045	71'727
Sorties	-	-	-	-
31.12.14	-	1'262'047	207'075	1'469'122
Valeur comptable nette				
01.01.14	3'600'000	49'317	33'180	3'682'497
31.12.14	3'600'000	48'203	21'135	3'669'338

Terrains et bâtiments

Les terrains et les bâtiments comprennent la valeur foncière de « Swiss Olympic House » à Macolin, d'une valeur de CHF 3'600'000. Le contrat de droit de superficie signé avec l'Office fédéral du Sport OFSP le 2 octobre 2007 garantit l'utilisation du bâtiment jusqu'en 2100. Aucun taux de droit de superficie n'a été convenu.

Annexe 2015

C) Explications sur le bilan

1.7 Immobilisations incorporelles

2015	Logiciels informatiques	Banque de données	Total
Coûts d'acquisition ou valeurs brutes actuelles			
01.01.15	1'519'987	-	1'519'987
Entrées	36'478	341'954	378'432
Sorties	-	-	-
31.12.15	1'556'465	341'954	1'898'419
Corrections de valeur cumulées			
01.01.15	1'404'738	-	1'404'738
Amortissements budgétés	94'473	341'953	436'426
Sorties	-	-	-
31.12.15	1'499'211	341'953	1'841'164
Valeur comptable nette			
01.01.15	115'249	-	115'249
31.12.15	57'255	1	57'256

2014	Logiciels informatiques	Banque de données	Total
Coûts d'acquisition			
01.01.14	1'421'182	-	1'421'182
Entrées	98'805	-	98'805
Sorties	-	-	-
31.12.14	1'519'987	-	1'519'987
Amortissements cumulés			
01.01.14	1'217'886	-	1'217'886
Amortissements budgétés	186'852	-	186'852
Sorties	-	-	-
31.12.14	1'404'738	-	1'404'738
Valeurs figurant au bilan			
01.01.14	203'296	-	203'296
31.12.14	115'249	-	115'249

Les coûts investis dans la banque de données ont été entièrement amortis dans l'année sous revue 2015, à l'exception d'une valeur pour mémoire.

Annexe 2015

C) Explications sur le bilan

1.8 Dettes résultant d'achats et de prestations	31.12.15	%	31.12.14	%
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations envers général	1'558'557	43.1	769'526	40.9
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations envers fédérations	1'964'480	54.4	570'083	30.3
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations envers pers. proches	90'014	2.5	539'876	28.7
Total	3'613'050	100	1'879'485	100

Les dettes à court terme envers les fédérations comprennent exclusivement les cotisations aux fédérations pour 2015 devant être versées en 2016.

1.9 Autres dettes à court terme	31.12.15	%	31.12.14	%
Dettes envers des institutions publiques	138'019	100.0	102'992	100.0
Total	138'019	100	102'992	100

1.10 Comptes de régularisation passifs	31.12.15	%	31.12.14	%
Comptes de régularisation passifs envers général	2'145'472	17.7	1'919'841	17.2
Comptes de régularisation passifs envers fédérations	9'140'720	75.6	8'962'945	80.2
Comptes de régularisation passifs envers personnes proches	513'652	4.2	15'379	0.1
Régularisation congés et heures supplémentaires	292'830	2.4	282'260	2.5
Total	12'092'673	100	11'180'425	100

Les comptes de régularisation passifs envers les fédérations se composent exclusivement des contributions aux fédérations pour 2015 et 2014 et des contributions pour manifestations sportives de grande envergure non encore réglées. Le compte de régularisation envers les personnes proches comprend essentiellement la contribution d'encouragement de CHF 0,5 million due à la Fondation de l'Aide Sportive Suisse.

Annexe 2015

D) Explications sur le compte d'exploitation

Produit d'exploitation	Comptes 2015	%	Comptes 2014	%
2.1 Donations reçues				
Donations affectées	0	-	0	-
Donations non affectées	0	-	0	-
Total	0	-	0	-
2.2 Contributions publiques				
Société du Sport-Toto	27'664'461	59.5	26'098'137	56.6
OFSP0 Fédérations sportives	4'000'000	8.6	4'000'000	8.7
OFSP0 Gestion des fédérations Swiss Olympic	2'700'000	5.8	2'700'000	5.9
OFSP0 Sport de performance et Ecole/Formation	600'000	1.3	600'000	1.3
OFSP0 Projets de promotion du sport Manifestations de grande envergure	3'000'000	6.4	3'000'000	6.5
OFSP0 Projets des fédérations	-	-	260'000	0.6
OFSP Programme « cool & clean »	2'777'164	6.0	2'931'538	6.4
SEFRI Examens d'entraîneur	124'574	0.3	35'880	0.1
Total	40'866'199	87.9	39'625'555	85.9
2.3 Recettes résultant de ventes et de prestations				
Cotisations des membres	56'040	0.1	55'680	0.1
Recettes issues du sponsoring	2'789'711	6.0	3'324'639	7.2
Services Maison du Sport	389'559	0.8	344'545	0.7
Service Fondation de l'Aide Sportive Suisse	48'149	0.1	87'508	0.2
Jeux Olympiques, JOJ, FOJE, Jeux Européens	342'600	0.7	668'632	1.5
Tous les Talents à Tenero (3T)	473'536	1.0	374'005	0.8
Programme Ethique & Formation	264'990	0.6	143'386	0.3
IOC Programme Olympic Solidarity	253'864	0.5	263'756	0.6
Swiss Olympic Volunteer	127'807	0.3	406'658	0.9
Services informatiques (vente de matériel inclus)	587'919	1.3	522'937	1.1
Chambre disciplinaire pour le dopage	8'860	0.0	5'400	0.0
Vente d'articles de sciences du sport	109'487	0.2	-	-
Recettes diverses	184'578	0.4	282'767	0.6
Variations des corrections de valeur des créances	10'219	0.0	-	-
Total	5'647'316	12.1	6'479'913	14.1
Total	46'513'515	100	46'105'468	100

Les revenus du sponsoring sont moins élevés que l'année dernière en raison de la réduction des prestations en nature due au fait que 2015 n'était pas une année olympique.
La contribution de la Société du Sport-Toto a augmenté de CHF 1,5 million par rapport à l'année dernière.

Annexe 2015

D) Explications sur le compte d'exploitation

	Comptes 2015	%	Comptes 2014	%
2.4 Contributions aux fédérations membres				
Base	2'713'277	8.4	2'770'888	8.2
Contributions aux fédérations	2'713'277	8.4	2'770'888	8.2
Formations et Gestion du sport de performance	5'311'400	16.4	5'290'400	15.7
Contributions aux fédérations	5'311'400	16.4	5'290'400	15.7
Relève et Elite	10'939'950	33.7	10'860'700	32.3
Contributions aux fédérations	10'939'950	33.7	10'860'700	32.3
Jeux Olympiques	2'347'000	7.2	2'098'356	6.2
Contributions aux fédérations	2'347'000	7.2	2'098'356	6.2
Contributions d'organisation	545'281	1.7	462'775	1.4
Contributions aux organisations	545'281	1.7	462'775	1.4
Contributions pour la promotion du sport	3'000'000	9.2	3'000'000	8.9
Contribution à la promotion du sport	3'000'000	9.2	3'000'000	8.9
Total	24'856'909	76.6	24'483'119	72.7
2.5 Charges Athlètes				
Primes au succès	318'773	1.0	1'495'721	4.4
Contributions d'encouragement	638'055	2.0	351'378	1.0
Total	956'828	2.9	1'847'099	5.5
2.6 Charges Missions				
Jeux Olympiques, JOJ, FOJE, Jeux Européens	1'435'361	4.4	2'616'733	7.8
Tous les Talents à Tenero	397'814	1.2	-	-
Total	1'833'175	5.6	2'616'733	7.8
2.7 Charges Prestations sur mandat				
OFSP0 Formation des entraîneurs	800'000	2.5	833'200	2.5
OFSP0 Sciences du sport	485'000	1.5	485'000	1.4
OFSP0 Prestation sur mandat Sport d'élite	91'482	0.3	24'815	0.1
OFSP0 Sport de performance de la relève	750'000	2.3	750'000	2.2
OFSP0 Centre du sport d'élite Macolin/Tenero	250'000	0.8	250'000	0.7
SEFRI Examens d'entraîneurs	107'454	0.3	-	-
Total	2'483'936	7.7	2'343'015	7.0

Annexe 2015

D) Explications sur le compte d'exploitation

	Comptes 2015	%	Comptes 2014	%
2.8 Charges Swiss Olympic Sport Schools				
Sport Schools	350'611	1.1	350'000	1.0
Total	350'611	1.1	350'000	1.0
2.9 Charges Lutte contre le dopage				
Antidoping Suisse	1'904'000	5.9	1'904'000	5.7
Total	1'904'000	5.9	1'904'000	5.7
2.10 Charges Programmes				
IOC Programm Olympic Solidarity	32'588	0.1	-	-
Swiss Olympic Volunteer	36'075	0.1	113'400	0.3
Total	68'663	0.2	113'400	0.3
Total	32'454'121	100	33'657'365	100

Les contributions versées aux fédérations membres correspondent aux montants fixés par les conventions de prestations. Les primes aux succès figurant sous Charges Athlètes sont moins élevées car 2015 n'était pas une année olympique. Au poste Contributions d'encouragement est incluse la contribution de CHF 0,5 million versée à la Fondation de l'Aide Sportive Suisse. Les charges Missions sont toujours plus faibles pour une année non olympique. Ce montant comprend les coûts des premiers Jeux Européens de Bakou ainsi que ceux liés aux FOJE Vorarlberg/Liechtenstein et Tbilissi ainsi que les frais de préparation à différentes missions. Le montant versé à Antidoping Suisse est fixé dans la convention en vigueur.

	Comptes 2015	%	Comptes 2014	%
2.11 Charges de personnel				
Charges salariales	5'958'809	74.8	6'136'810	76.3
Indemnités Externes	156'411	2.0	114'315	1.4
Prestations d'assurance sociale	-66'462	-0.8	-36'375	-0.5
Variation des provisions pour congés et heures supplémentaires	10'570	0.1	-96'940	-1.2
Charges d'assurance sociale	1'141'790	14.3	1'177'876	14.6
Autres charges de personnel	766'975	9.6	744'733	9.3
Total	7'968'094	100	8'040'419	100

Les charges salariales du secrétariat ont légèrement régressé consécutivement à la réduction du nombre de collaborateurs. Aux postes Charges salariales et Charges d'assurance sociale sont inclus les coûts salariaux des collaborateurs du projet Programme « cool & clean », s'élevant à CHF 706'969 (exercice précédent : CHF 788'764).

Annexe 2015

D) Explications sur le compte d'exploitation

Nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle/ Total des collaborateurs	2015	2014
Total Postes à temps plein en moyenne annuelle	64.35	68.90
Nombre de collaborateurs Swiss Olympic	31.12.15	31.12.14
Postes fixes	55	54
Collaborateurs aux projets	8	12
Stagiaires	0	2
Apprentis	4	4
Total Collaborateurs	67	72

Engagements vis-à-vis des institutions de prévoyance	31.12.15	31.12.14
Caisse de pension de la Confédération PUBLICA		
Cotisations ordinaires pour le mois de décembre	76'646	71'211
Frais d'administration pour le 4 ^e trimestre	6'375	6'600
Total	83'021	77'811

A la fin de l'année, ces cotisations restent à payer et sont inscrites sous Autres engagements à court terme.

Utilité économique/Engagement économique et charges de prévoyance

	Part économique de l'organisation		Variation par rapport à l'année précédente ou avec incidence sur l'exercice en cours	Contributions limitées sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2015	31.12.2014			31.12.2015	31.12.2014
Plans de prévoyance sans couverture/découvert	0	0	0	568'647	568'647	573'097
Total	0	0	0	568'647	568'647	573'097

Aucune utilité ou engagement économique résultant de l'institution de prévoyance en faveur du personnel ne peut être inscrit au bilan. Il n'existe aucune réserve de cotisation de l'employeur.

Annexe 2015

D) Explications sur le compte d'exploitation

2.12 Dépenses en matériel	Comptes 2015	%	Comptes 2014	%
Locaux	599'311	10.2	597'222	10.2
Maintenance, réparations, remplacements	150'307	2.6	60'964	1.0
Véhicules et transport	316'459	5.4	347'263	5.9
Assurances mobilières et immobilières, redevances, émoluments	24'379	0.4	45'900	0.8
Prestations de tiers	1'756'208	29.9	1'349'809	23.0
Gestion et informatique	731'918	12.5	644'945	11.0
Publicité	1'824'573	31.1	2'446'404	41.7
Achats matériel informatique	54'643	0.2	-	-
Achat articles de sciences du sport	99'021	0.3	20'264	0.1
Autres dépenses d'exploitation	306'995	5.2	351'835	6.0
Total	5'863'813	100	5'864'606	100

Le projet de déménagement interne visant à réduire la surface de location a entraîné une augmentation ponctuelle des dépenses de maintenance et de réparations. Au poste Prestations de tiers sont notamment inscrites les indemnités versées aux porte-parole cantonaux pour le programme « cool & clean », d'un montant de CHF 624'000 (exercice précédent : CHF 593'043). Celles-ci sont financées via le programme « cool & clean ».

Sous Charges de gestion sont inscrits les coûts ponctuels de conseil en entreprise et en organisation.

Les charges publicitaires sont plus faibles pour une année non olympique en raison de la réduction des prestations en nature.

Aux postes sous Dépenses en matériel sont inclus les coûts directs liés au programme « cool & clean » s'élevant à CHF 1'446'162 au total (exercice précédent : CHF 1'360'526).

2.13 Amortissements	Comptes 2015	%	Comptes 2014	%
Dépenses en matériel				
Mobilier et équipements	19'658	3.6	12'045	4.7
Matériel informatique	86'166	15.9	59'682	23.1
Total Dépenses en matériel	105'825	19.5	71'727	27.7
Valeurs immatérielles				
Logiciels informatiques	94'473	17.4	186'853	72.3
Banque de données	341'953	63.1	-	-
Total Valeurs immatérielles	436'427	80.5	186'853	72.3
Total	542'250	100	258'581	100

Annexe 2015

D) Explications sur le compte d'exploitation

2.14 Résultat financier	Comptes 2015		Comptes 2014	
		%		%
Produit financier				
Produits d'avoirs en banque et de placements financiers	751'231	189.3	810'957	28.1
Produits de prêts	24'614	6.2	5'749	0.2
Gains de cours réalisés de placements financiers	120'003	30.2	216'663	7.5
Gains de cours non réalisés de placements financiers	-	-	2'177'097	75.6
Total produit financier	895'848	225.7	3'210'466	111.4
Charges financières				
Taux/frais bancaires, droits de garde	-131'460	-33.1	-128'977	-4.5
Indemnités pour la gestion de fonds	-26'000	-6.6	-189'400	-6.6
Pertes de change réalisées de placements financiers	-154'672	-39.0	-10'886	-0.4
Pertes de change non réalisées de placements financiers	-186'803	-47.1	-	-
Total charges financières	-498'935	-125.7	-329'263	-11.4
Résultat financier I	396'913	100.0	2'881'203	100.0

Justificatif uniquement résultat financier des placements financiers à long terme dans le capital lié :	Comptes 2015		Comptes 2014	
		%		%
Résultat financier capital lié				
Produit financier				
Produits d'avoirs en banque et de placements financiers	578'765	145.8	539'384	18.7
Gains de cours réalisés de placements financiers	-	-	52'565	1.8
Gains de cours non réalisés de placements financiers	-	-	1'834'446	63.7
Total produit financier	578'765	145.8	2'426'395	84.2
Charges financières				
Taux/frais bancaires, droits de garde	-104'027	-26.2	-103'249	-3.6
Indemnités pour la gestion de fonds	-26'000	-6.6	-189'400	-6.6
Pertes de change réalisées de placements financiers	-16'138	-4.1	-	-
Pertes de change non réalisées de placements financiers	-120'010	-30.2	-	-
Total charges financières	-266'174	-67.1	-292'649	-10.2
Total résultat financier capital lié	-312'591	-78.8	-2'133'746	-74.1

Les pertes de change réalisées et les fluctuations de cours non réalisées ont eu un effet négatif important sur le résultat financier par rapport à l'exercice précédent. Les indemnités pour la gestion de fonds comprennent la contribution à Swiss Olympic selon les dispositions du règlement sur les placements financiers à long terme. Le résultat financier issu du capital lié figure comme affectation au résultat financier dans le compte sur la fluctuation du capital.

Annexe 2015

D) Explications sur le compte d'exploitation

2.15 Résultat extraordinaire	Comptes 2015	%	Comptes 2014	%
Produit extraordinaire				
Liquidation Association GR2022	-	-	268'606	97.5
Autres produits extraordinaires	-	-	9'111	3.3
Total Produits extraordinaires	-	-	277'717	100.9
Charges extraordinaires				
Perte faillite Sport Schweiz Verlags- und Vertriebs AG	-	-	-2'247	-0.8
Autres charges extraordinaires	-	-	-109	-0.0
Total Charges extraordinaires	-	-	-2'356	-0.9
Total	-	-	275'361	100.0

Annexe 2015

E) Autres données

Charges administratives, publicitaires et de levée de fonds (charges de personnel incluses) et méthode utilisée

La structure conforme à la méthode de l'affectation des charges par fonction selon RPC 21/12 permet d'établir le tableau suivant :

Charges d'exploitation	Comptes 2015	%	Comptes 2014	%
Charges liées aux projets et aux services				
Contributions et donations versées	32'454'121		33'657'365	
Charges de personnel	6'049'324		6'322'786	
Dépenses en matériel	2'162'173		2'142'543	
Amortissements	-		-	
Total Charges liées aux projets et aux services	40'665'618	86.8	42'122'694	88.1
Charges liées à la levée de fonds et à la publicité générale				
Contribution et donations versées	-		-	
Charges de personnel	-		-	
Dépenses en matériel	1'824'573		2'446'404	
Amortissements	-		-	
Total Charges liées à la levée de fonds et à la publicité générale	1'824'573	3.9	2'446'404	5.1
Charges administratives				
Contribution et donations versées	-		-	
Charges de personnel	1'918'770		1'717'633	
Dépenses en matériel	1'877'067		1'275'659	
Amortissements	542'250		258'580	
Total Charges administratives	4'338'087	9.3	3'251'872	6.8
Total	46'828'278	100.0	47'820'970	100.0

La présentation des charges d'exploitation selon la méthode de l'affectation des charges par fonction est faite d'après la comptabilité par secteurs, qui servait aussi de comptes annuels officiels jusqu'à 2014. Sous Charges liées aux projets et aux services sont inscrites toutes les dépenses apportant une contribution directe au but de l'organisation.

Sous Charges liées à la levée de fonds et à la publicité générale sont inscrits exclusivement les coûts publicitaires généraux, comprenant notamment les frais d'impression et de mise en ligne, de traduction et d'événements.

Sous Charges administratives sont inscrites les dépenses effectuées en faveur de l'ensemble de l'organisation.

Elles garantissent les fonctions de base du secrétariat.

Annexe 2015

E) Autres données

Les donations reçues sans contrepartie sous forme de matériel, de services et de bénévolat

	2015	2014
de la part des sponsors	1'210'557	1'812'435
en % des recettes du sponsoring	43.39	54.52

Dans le cadre de la collaboration de sponsoring, une grande partie des prestations de sponsoring sont fournies par les partenaires sous forme de services. Pour les années olympiques, ces prestations sont plus élevées que pour les années non olympiques en raison de l'achat de matériel pour les délégations.

Swiss Olympic a reçu des prestations en nature sous forme de vêtements, valises, services, véhicules et boissons.

Bénévolat

Tous les collaborateurs de Swiss Olympic Association fournissent un travail rémunéré. Un engagement sur la base du bénévolat dans le secteur du sport est encouragé dans le cadre des possibilités qu'offre l'entreprise.

Organe de révision	Reprise mandat	Mandaté jusqu'à
PricewaterhouseCoopers AG, filiale de Berne Rolf Johner, Partner / Michael Brügger, Senior Manager	01.01.10	31.12.15
Honoraires de l'organe de révision	31.12.15	31.12.14
Total Services facturés par PricewaterhouseCoopers AG :		
Services de révision	22'094	22'173
Autres services	7'776	15'894
Total	29'870	38'067
Montant total versé au Conseil exécutif et à la Direction	31.12.15	31.12.14
Total Indemnités Conseil exécutif et Direction		
Conseil exécutif (membres de l'organe supérieur de direction)	212'400	220'400
Direction (membres de la Direction)	1'115'289	1'279'608
Total	1'327'689	1'500'008

Les indemnités versées au Conseil exécutif s'orientent en fonction du règlement en vigueur « Entschädigungs- und Spesenreglement für die Mitglieder des Exekutivrates von Swiss Olympic » (« Règlement relatif aux indemnités et aux frais des membres du Conseil exécutif de Swiss Olympic ») modifié pour la dernière fois en janvier 2012. Ce règlement a été approuvé par l'administration fiscale du Canton de Berne en octobre 2012.

Annexe 2015

E) Autres données

Membres du Conseil exécutif

Nom/Prénom	Fonction	Mandat
Schild Jörg	Président	-31.12.2016
Netzle Stephan	Vice-président	-31.12.2015
Amstutz Adrian	Membre CR	-31.12.2016
Cadosch Roger	Membre CR	-31.12.2016
Koch Bernhard	Membre CR	-31.12.2016
Monnet Anne-Sylvie	Membre CR	-31.12.2016
Pesenti Sergio	Membre CR	-31.12.2016
Remund Matthias	Membre CR	-31.12.2016
Schneeberger Marc	Membre CR	-31.12.2016
Stahl Jürg	Membre CR	-31.12.2016
Stammbach René	Membre CR	-31.12.2016
Stämpfli-Glatthard Franz	Membre CR	-31.12.2016
Winkler Urs	Membre CR	-31.12.2016
Zahner Peter	Membre CR	-31.12.2016
Baumann Patrick	Membre CR/CIO	analogue CIO
Blatter Joseph	Membre CR/CIO	-03.08.2015
Fasel René	Membre CR/CIO	analogue CIO
Kasper Gian-Franco	Membre CR/CIO	analogue CIO
Oswald Denis	Membre CR/CIO	analogue CIO

Membres de la Direction

Nom/Prénom	Fonction	Depuis
Schnegg Roger	Directeur	15.01.12
Hollenstein Cornél	Vice-directeur	01.08.03
Conrad Judith	Responsable Ethique & Formation	01.02.02
Heini Reto	Responsable Finances & Services	01.02.10
Kaufmann Christof	Responsable Marketing & Comm.	19.09.05
Stöckli Ralph	Responsable Sport de performance	01.01.11

Transactions avec les personnes et organisations proches	31.12.15	31.12.14
Avoir vis-à-vis de personnes et organisations proches		
Collaborateurs de Swiss Olympic Association	-	2'576
Fondation Maison du Sport	427'006	377'503
Fondation de l'Aide Sportive Suisse	65'133	-
Fondation Antidoping Suisse	-	1'862
Total	492'139	381'941
Engagements vis-à-vis de personnes et organisations proches		
Collaborateurs de Swiss Olympic Association	4'311	5'108
Membres du Conseil exécutif	6'164	1'957
Fondation Maison du Sport	18'646	19'440
Fondation de l'Aide Sportive Suisse	573'329	587'878
Fondation Antidoping Suisse	1'215	-
Total	603'665	614'383

Evénements marquants après la date du bilan

Après la date du bilan et jusqu'à adoption du rapport annuel par le Conseil exécutif, aucun événement marquant susceptible d'influencer la représentativité des comptes annuels n'est survenu.



Rapport de l'organe de révision
au parlement du sport de
Swiss Olympic Association
Ittigen

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swiss Olympic Association, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision. Les travaux d'audit ont été achevés le 27 avril 2016.

Responsabilité du conseil exécutif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts ainsi qu'aux règlements, incombe au conseil exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil exécutif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts ainsi qu'aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, Postfach, 3001 Bern
Telefon: +41 58 792 75 00, Telefax: +41 58 792 75 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil exécutif.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Rolf Johner

Expert-réviseur
Réviseur responsable



Michael Brügger

Expert-réviseur

Bern, le 30 juin 2016

Commentaire sur le budget 2017

Généralités

La présentation du budget 2017 se fonde pour la première fois sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC et en particulier sur la norme RPC 21 intitulée « Établissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif », révisée en 2014 et entrée en vigueur au 1er janvier 2016.

Le budget 2017 prévoit un résultat annuel négatif de CHF 0,16 million. Comparé au budget 2016 (-0.74 million), ce résultat présente une amélioration de CHF 0,58 million. Malgré que 2017 ne soit pas une année olympique et que les coûts liés à une Mission olympique sont donc moins élevés, il n'est pas possible de prévoir un résultat positif. Avec CHF 26 millions, les subventions annuelles de la Société Sport-Toto devraient rester au même niveau que dans le budget de l'année précédente. Ce poste comprend également une subvention annuelle plus élevée de la Société Sport-Toto, d'un montant de CHF 11 millions, et qui sera versée sur une période limitée à trois ans. De cette somme, 10,5 millions sont affectés à la promotion des fédérations (engagement d'entraîneurs, coûts d'exploitation des centres d'entraînement, développement des fédérations) et aux mesures préparatoires en vue des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Lausanne 2020. Grâce à cela, les contributions versées aux fédérations sportives nationales augmentent dans la même proportion. De plus, le budget 2017 comporte aussi la part de coût annuels de CHF 0,40 million destinée à la candidature aux Jeux Olympiques de 2026 adoptée dans le budget total de CHF 1,0 million lors de la séance extraordinaire du Parlement du Sport du 11 mars 2016. Un montant de CHF 0,25 million est consacré pour la première fois dans le budget au travail de communication auprès du public et aux activités de lobbying afin de leur donner plus de poids.

Résultat d'exploitation

Les subventions de l'Office fédéral du Sport (OFSP) sont inscrites au poste « Contributions publiques ». De ce montant, CHF 10,63 millions correspondent à ce qui figure dans la convention de prestations pour l'année 2017. Cette somme est totalement affectée.

Dans le poste « OFSP Programme cool & clean » sont inscrites les recettes affectées au programme financé par le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) de l'Office fédéral de la Santé publique (OFSP). Ce montant a augmenté de CHF 0,58 million par rapport au budget 2016 et couvre les coûts liés au programme prévus pour 2017.

Nous attendons des recettes résultant de ventes et de prestations inférieures au niveau du budget de l'année précédente, et cela à cause de recettes du sponsoring plus faibles, un nombre moins élevé de coûts liés aux Missions facturables ainsi que des contributions plus faibles en provenance du programme Olympic Solidarity.

Les recettes du sponsoring budgétées sont nettement moindres que l'année précédente pour deux raisons. D'une part, Swiss Olympic perçoit moins de prestations en nature de la part de ses sponsors pour une année non olympique, ce qui réduit fortement les recettes du poste pour l'année 2017. D'autre part, la contribution perçue au titre du programme des partenaires TOP du CIO pour 2017-2020 ne représente que 20 % du montant total la première année. Les contributions attendues de la part des sponsors de Swiss Olympic correspondent au montant connu au moment de l'approbation du budget et résultant des négociations sur les contrats en cours pour la période 2017-2020.

Charges d'exploitation

Contributions et donations versées

Les contributions versées aux membres (fédérations sportives nationales et organisations partenaires) augmentent de manière générale d'environ CHF 9,0 millions. D'une part, la contribution de la Société du Sport-Toto est plus élevée de CHF 10,5 millions et d'autre part, la subvention de l'OFSP baisse, elle, de CHF 0,53 million. Le montant de CHF 1,06 million (pour CHF 2,0 millions l'année précédente) issu du capital affecté au financement du modèle de promotion des fédérations selon les conventions de prestations quadriennales sera utilisé. Au total, une somme de CHF 34,07 millions (pour CHF 25,41 millions l'année précédente, dont CHF 2,0 millions issus du capital affecté) est allouée aux membres en 2017.

La convention de prestations nouvellement révisée entre Swiss Olympic et l'Office fédéral du Sport (OFSP) prévoit une modification de la convention de productivité. Cela a pour effet une réduction de CHF 0,40 million des contributions versées à l'OFSP.

Les charges liées aux Missions comportent les coûts préparatoires aux Jeux Olympiques de PyeongChang 2018 et Tokyo 2020 ainsi qu'au FOJE d'Erzurum et Győr. Elles se composent également des coûts de soutien aux JOJ de Lausanne 2020.

Les charges liées au développement des entraîneurs et à leurs examens augmentent de CHF 0,5 million, charge couverte par la contribution supplémentaire de la Société du Sport-Toto. Swiss Olympic définira, en accord avec l'OFSP, Swiss Coach et le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), l'organisation future du développement des entraîneurs (Coach Development), la formation (continue) des entraîneurs diplômés et professionnels et les examens d'entraîneur avant la fin de l'année 2016.

La contribution versée à la Fondation de l'Aide Sportive Suisse reste au niveau du budget de l'année précédente, en partant du principe que la contribution prévue par la convention cadre prochainement signée reste à la même hauteur. Au moment de l'établissement du budget, la convention cadre n'a pas encore été signée.

Charges de personnel

Le budget des charges de personnel est plus élevé que l'année précédente, et ceci suite à l'augmentation du taux d'occupation d'un poste de travail au sein du département Sport de performance, au fait que le poste de responsable Services IT est de nouveau pourvu et qu'un poste à durée limitée jusqu'à fin 2018 a été créé pour la gestion du projet relatif à la banque de données informatiques.

Dépenses en matériel

Les dépenses totales en matériel prévues sont légèrement inférieures à celles du budget de l'année précédente. Les coûts liés à l'occupation des locaux baissent grâce à l'optimisation de l'agencement des postes de travail et la réduction de la surface locative. Par ailleurs, les dépenses sont moindres dans une année non olympique. Cependant, des coûts légèrement plus élevés au poste « Prestations de tiers » sont à prévoir pour le soutien externe de divers projets.

Amortissements

Les amortissements du budget 2017 augmentent suite à l'acquisition de matériel informatique de remplacement et à l'investissement dans le développement de la banque de données Swiss Olympic. Les amortissements correspondent à la durée d'utilisation du bien de capital fixe, définie du point de vue de la rentabilité.

Résultat financier

Le produit financier se compose pour l'essentiel du produit des immobilisations à long terme et des placements en titres. Les charges financières comprennent en particulier les coûts liés à la gestion de fortune et aux frais bancaires. Le résultat financier sera, selon les prévisions, à la hauteur du montant prévu par le budget de l'année précédente.

Budget 2017

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

Compte d'exploitation	Détails Annexe	Budget 2017	%	Budget 2016	%	Comptes 2015	%
Subventions perçues	2.1	-	-	-	-	-	-
<i>dont affectées</i>		-	-	-	-	-	-
<i>dont non affectées</i>		-	-	-	-	-	-
Contributions publiques	2.2	51'761'400	93.5	39'980'400	89.2	41'116'199	88.4
Recettes résultant de livraisons et de prestations	2.3	3'597'000	6.5	4'836'500	10.8	5'397'317	11.6
Produit d'exploitation		55'358'400	100	44'816'900	100	46'513'516	100
Contributions et donations versées	2.4-2.12	45'015'700	79.4	36'386'200	76.3	35'531'790	75.9
Charges de personnel	2.13	7'032'600	12.4	6'669'500	14.0	7'167'252	15.3
Dépenses en matériel	2.14	4'142'300	7.3	4'164'700	8.7	3'586'987	7.7
Amortissements	2.15	533'500	0.9	485'000	1.0	542'250	1.2
Charges d'exploitation		56'724'100	100	47'705'400	100	46'828'279	100
Résultat d'exploitation		-1'365'700	-2.4	-2'888'500	-6.1	-314'764	-0.7
Résultat financier	2.16	494'000	0.9	477'500	1.0	396'913	0.8
Résultat extraordinaire	2.17	0	-	5'000	0.0	0	-
Résultat avant variation du capital des fonds		-871'700	-1.5	-2'406'000	-5.0	82'150	0.2
Variation du capital des fonds		0	-	0	-	0	-
Résultat annuel (avant variation du capital de l'organisation)		-871'700	-1.5	-2'406'000	-5.0	82'150	0.2
Variation du capital lié		711'000		1'667'500		-30'741	
Variation du capital libre		160'700		738'500		-51'409	
Résultat annuel (après variation du capital de l'organisation)		0		0		0	

Annexe au budget 2017

Produit d'exploitation	Budget 2017	%	Budget 2016	%	Comptes 2015	%
2.1 Donations perçues						
Donations affectées	0	-	0	-	0	-
Donations non affectées	0	-	0	-	0	-
Total	0	-	0	-	0	-
2.2 Contributions publiques						
Société du Sport-Toto	37'000'000	66.8	26'000'000	58.0	27'664'461	59.5
OFSP0 Fédérations sportives	6'827'000	12.3	7'250'000	16.2	7'250'000	15.6
OFSP0 Gestion des fédérations Swiss Olympic	3'320'000	6.0	2'700'000	6.0	2'700'000	5.8
OFSP0 Sport de performance et Ecole/Formation	600'000	1.1	600'000	1.3	600'000	1.3
OFSP Programme « cool & clean »	3'914'400	7.2	3'330'400	7.4	2'777'164	6.0
SEFRI Examen d'entraîneur	100'000	0.2	100'000	0.2	124'574	0.3
Total	51'761'400	93.5	39'980'400	89.2	41'116'199	88.4
2.3 Recettes résultant des ventes et des prestations						
Contributions d'affiliation	56'000	0.1	56'000	0.1	56'040	0.1
Recettes émanant du sponsoring	2'334'500	4.2	3'233'000	7.2	2'789'711	6.0
Services Fondation Maison du Sport	25'000	0.0	25'000	0.1	389'559	0.8
Services Fondation de l'Aide Sportive Suisse	45'000	0.1	45'000	0.1	48'149	0.1
Jeux Olympiques, JOJ, FOJE, Jeux Européens	13'500	0.0	193'500	0.4	342'600	0.7
Tous les Talents à Tenero (3T)	155'000	0.3	155'000	0.3	223'536	0.5
Programme Ethique & Formation	70'000	0.1	150'000	0.3	264'990	0.6
IOC Programm Olympic Solidarity	200'000	0.4	280'000	0.6	253'864	0.5
Swiss Olympic Volunteer	-	-	-	-	127'807	0.3
Services informatiques (dont vente de matériel)	502'000	0.9	502'000	1.1	587'919	1.3
Chambre disciplinaire pour le dopage	10'000	0.0	10'000	0.0	8'860	0.0
Achat articles de médecine du sport	100'000	0.2	-	-	109'487	0.2
Recettes issues de la candidature aux Jeux Olympiques de 2026	50'000	0.1	-	-	-	-
Autres recettes	36'000	0.1	187'000	0.4	184'578	0.4
Variation corrections de valeur créances	-	-	-	-	10'219	0.0
Total	3'597'000	6.5	4'836'500	10.8	5'397'317	11.6
Total	55'358'400	100	44'816'900	100	46'513'516	100

Annexe au budget 2017

	Budget 2017	%	Budget 2016	%	Comptes 2015	%
2.4 Contributions versées aux membres (fédérations sportives nationales / organisations partenaires)						
Base	3'195'000	7.1	2'675'000	7.4	2'888'277	8.1
Contributions aux formations	4'000'000	8.9	6'000'000	16.5	5'311'400	14.9
Primes au succès	350'000	0.8	500'000	1.4	-	-
Contributions Relève & Élite	21'684'500	48.2	10'400'000	28.6	10'939'950	30.8
Contributions Jeux Olympiques	3'022'500	6.7	2'260'000	6.2	2'433'588	6.8
Contributions Organisation de manifestations sportives de grande envergure	370'000	0.8	570'000	1.6	545'281	1.5
Contributions Promotion du sport lors de manifestations sportives de grande envergure	1'445'000	3.2	3'000'000	8.2	3'000'000	8.4
Total	34'067'000	75.7	25'405'000	69.8	25'118'497	70.7
2.5 Contributions versées à l'OFSP0 (prestations sur mandat)						
Formation des entraîneurs	800'000	1.8	800'000	2.2	800'000	2.3
Sciences du sport	465'000	1.0	485'000	1.3	485'000	1.4
Prestations sur mandat Sport d'élite	-	-	-	-	91'482	0.3
Sport de performance Relève	30'000	0.1	750'000	2.1	750'000	2.1
Centre de sport d'élite Macolin / Tenero	600'000	1.3	250'000	0.7	250'000	0.7
Total	1'895'000	4.2	2'285'000	6.3	2'376'482	6.7
2.6 Contributions aux Swiss Olympic Sport Schools						
Sport Schools	350'000	0.8	350'000	1.0	350'611	1.0
Total	350'000	0.8	350'000	1.0	350'611	1.0
2.7 Charges Missions						
Jeux Olympiques, JOJ, FOJE, Jeux Européens	1'358'100	3.0	2'506'800	6.9	1'435'361	4.0
Tous les Talents à Tenero	405'000	0.9	405'000	1.1	397'814	1.1
Total	1'763'100	3.9	2'911'800	8.0	1'833'175	5.2
2.8 Charges Candidature aux Jeux Olympiques 2026						
Candidature aux Jeux Olympiques 2026	402'200	0.9	-	-	-	-
Total	402'200	0.9	-	-	-	-

Annexe au budget 2017

	Budget 2017	%	Budget 2016	%	Comptes 2015	%
2.9 Charges Athlètes						
Primes au succès	-	-	-	-	318'773	0.9
Contributions d'encouragement	-	-	-	-	584'055	1.6
Total	-	-	-	-	902'828	2.5
2.10 Charges Examens d'entraîneur						
Examens d'entraîneur (entraîneur professionnel / entraîneur diplômé)	600'000	1.3	100'000	0.3	107'454	0.3
Total	600'000	1.3	100'000	0.3	107'454	0.3
2.11 Charges Lutte contre le dopage						
Antidoping Suisse	1'904'000	4.2	1'904'000	5.2	1'904'000	5.4
Chambre disciplinaire pour les cas de dopage	120'000	0.3	100'000	0.3	125'538	0.4
Total	2'024'000	4.5	2'004'000	5.5	2'029'538	5.7
2.12 Charges Programmes						
Swiss Olympic Volunteer	-	-	-	-	36'075	0.1
Cool & Clean	3'914'400	8.7	3'330'400	9.2	2'777'131	7.8
Total	3'914'400	8.7	3'330'400	9.2	2'813'206	7.9
2.4- 2.12 Total	45'015'700	100	36'386'200	100	35'531'790	100

Annexe au budget 2017

	Budget 2017	%	Budget 2016	%	Comptes 2015	%
2.13 Charges de personnel						
Charges salariales	5'094'700	72.4	4'751'400	71.2	5'251'840	73.3
Indemnités Externes	188'000	2.7	198'000	3.0	71'411	1.0
Prestations d'assurance sociale	-	-	-	-	-66'462	-0.9
Variation provisions pour soldes de congés et heures supplémentaires	-	-	-	-	10'570	0.1
Charges d'assurance sociale	1'016'700	14.5	965'000	14.5	1'138'995	15.9
Autres charges de personnel	733'200	10.4	755'100	11.3	760'897	10.6
Total	7'032'600	100	6'669'500	100	7'167'252	100
2.14 Dépenses en matériel						
Locaux	453'700	11.0	590'000	14.2	598'981	16.7
Maintenance, réparations, remplacements	136'400	3.3	112'500	2.7	150'307	4.2
Véhicules et transport	278'300	6.7	323'000	7.8	299'441	8.3
Assurances mobilières et immobilières, redevances, émoluments	23'000	0.6	14'000	0.3	24'379	0.7
Prestations de tiers	803'800	19.4	670'000	16.1	353'937	9.9
Gestion et informatique	634'900	15.3	591'500	14.2	712'474	19.9
Publicité	1'359'400	32.8	1'468'700	35.3	986'810	27.5
Achats matériel informatique	48'000	0.1	45'000	0.1	54'643	0.2
Achat articles médico-sportifs	100'000	0.2	-	-	99'021	0.3
Autres dépenses d'exploitation	304'800	7.4	350'000	8.4	306'995	8.6
Total	4'142'300	100	4'164'700	100	3'586'987	100
2.15 Amortissements						
Immobilisations corporelles	208'500	39.1	179'000	36.9	105'825	19.5
Mobilier et équipements	19'500	3.7	15'000	3.1	19'658	3.6
Matériel informatique	189'000	35.4	164'000	33.8	86'166	15.9
Valeurs immatérielles	325'000	60.9	306'000	63.1	436'426	80.5
Logiciels informatiques	63'500	11.9	106'000	21.9	94'473	17.4
Banque de données	261'500	49.0	200'000	41.2	341'953	63.1
Total	533'500	100	485'000	100	542'250	100

Annexe au budget 2017

	Budget 2017	%	Budget 2016	%	Comptes 2015	%
2.16 Résultat financier						
Produit financier						
Produit issu d'avoirs en banque et de placements financiers	596'200	120.7	645'500	135.2	751'231	189.3
Produit de prêts	29'800	6.0	25'500	5.3	24'614	6.2
Gains de change réalisés de placements financiers	-	-	-	-	120'003	30.2
Gains de change non réalisés de placements financiers	-	-	-	-	-	-
Total Produit financier	626'000	127	671'000	141	895'848	226
Charges financières						
Taux/frais bancaires, gestion de fortune	-131'000	-26.5	-131'000	-27.4	-131'460	-33.1
Indemnités Gestion de fonds	-1'000	-0.2	-62'500	-13.1	-26'000	-6.6
Pertes de change réalisées de placements financiers	-	-	-	-	-154'672	-39.0
Pertes de change non réalisées de placements financiers	-	-	-	-	-186'803	-47.1
Total Charges financières	-132'000	-27	-193'500	-41	-498'935	-126
Résultat financier	494'000	100	477'500	100	396'913	100
Résultat financier Capital affecté						
Produit financier						
Produit issu d'avoirs en banque et de placements financiers	450'000	91	500'000	105	578'765	146
Gains de change réalisés de placements financiers	-	-	-	-	-	-
Gains de change non réalisés de placements financiers	-	-	-	-	-	-
Total Résultat financier	450'000	91	500'000	105	578'765	146
Charges financières						
Taux/frais bancaires, gestion de fortune	-105'000	-21	-105'000	-22	-104'027	-26
Indemnités Gestion de fonds	-1'000	-	-62'500	-13	-26'000	-7
Pertes de change réalisées de placements financiers	-	-	-	-	-16'138	-4
Pertes de change non réalisées de placements financiers	-	-	-	-	-120'010	-30
Total Charges financières	-106'000	-21	-167'500	-35	-266'175	-67
Total Résultat financier Capital affecté	344'000	70	332'500	70	312'590	79

Annexe au budget 2017

	Budget 2017	%	Budget 2016	%	Comptes 2015	%
2.17 Résultat extraordinaire						
Produit extraordinaire	-	-	10'000	-	-	-
Autre produit extraordinaire	-	-	10'000	-	-	-
Charges extraordinaires	-	-	-5'000	-	-	-
Autres charges extraordinaires	-	-	-5'000	-	-	-
Total	-	-	5'000	-	-	-

Répartition des droits de vote de la 20^e Assemblée du Parlement du sport du 25 novembre 2016

1	Aéro Club de Suisse	6	48	Fédération Suisse de Pétanque	5
2	Club Alpin Suisse	10	49	Mouvement Scout de Suisse	1
3	Fédération Suisse de Football Américain	3	50	Fédération Suisse des Sports Equestres *	10
4	Swiss Archery Association *	4	51	PLUSPORT Sport Handicap Suisse	5
5	Société Fédérale d'Arbalétriers	3	52	Association Sportive Suisse des Pontonniers	5
6	ATB – Association pour le trafic, sport et loisirs	1	53	Fédération Suisse de Rink-Hockey	2
7	Swiss Athletics *	14	54	Rollsport Suisse	2
8	Auto Sport Suisse	3	55	Fédération Suisse des Sociétés d'Aviron *	7
9	Swiss Badminton *	10	56	Fédération Suisse de Rugby *	5
10	Swiss Baseball and Softball Federation	2	57	Swiss Sailing *	8
11	Swiss Basketball *	7	58	Fédération Suisse des Echecs	4
12	Fédération Suisse de Billard	4	59	Fédération Sportive Suisse de Tir *	14
13	Fédération Suisse de Boccia	3	60	Fédération Suisse de Natation *	12
14	Fédération Suisse de Sport-Boules	2	61	Swiss-Ski *	12
15	Swiss Boxing *	7	62	Swiss Sliding *	4
16	Swiss Casting Sport Federation	2	63	Swiss Snow Bike	2
17	Unions Chrésiennes Suisses (secteur sport)	1	64	swissfit	8
18	Swiss Curling Association *	7	65	Association Suisse d'Education Physique à l'Ecole	4
19	Swiss Cycling *	10	66	Association Suisse des Quilleurs Sportifs	3
20	Swiss Dance Sport Federation	5	67	Sport Union Suisse	8
21	Swiss Disc Sports Association	2	68	Fédération Suisse de Squash	3
22	Swiss Ice Skating *	7	69	Swiss Streethockey Association	2
23	Fédération Suisse d'Eisstock	2	70	Swiss Taekwondo *	5
24	Swiss Fencing *	5	71	Fédération Suisse de Lutte à la Corde	3
25	Association Suisse de Sport Corporatif	8	72	Swiss Tennis *	14
26	Association Suisse de Football *	16	73	Swiss Table Tennis *	8
27	Fédération Suisse Haltérophile Amateur *	4	74	Swiss Triathlon *	6
28	Association Suisse de Golf *	12	75	Fédération Suisse de Gymnastique *	16
29	Fédération Suisse de Handball *	8	76	Fédération Suisse de Twirling Bâton	2
30	Fédération Suisse de Vol Libre	5	77	Swiss Unihockey	6
31	Fédération Suisse du Sport Universitaire	12	78	Association Suisse des Sous-Officiers	1
32	Swiss Hockey *	5	79	Fédération Suisse des Sports Subaquatiques	4
33	Association Fédérale de Hornuss	5	80	Swiss Volley *	10
34	Swiss Ice Hockey Federation *	12	81	Suisse Rando	1
35	Swiss Inline Hockey	3	82	Schweiz. Wasserfahrverband	4
36	Fédération Suisse de Judo & Ju-Jitsu *	10	83	Fédération Suisse de Ski Nautique et de Wakeboard	2
37	Association Suisse des Cadets	1	84	Swiss Wrestling *	5
38	Swiss Canoe *	5	85	Swiss Wushu Federation	4
39	Swiss Karate	5	Membres du CIO (1 voix chacun)		4
40	Société Suisse de Sauvetage	1	Représentants des sportifs (1 voix chacun)		5
41	Swiss Minigolf	2			
42	Fédération Motocycliste Suisse	1			
43	Fédération Suisse des Amis de la Nature	1			
44	Union Sportive Suisse des Transports Publics	5	TOTAL		477
45	Swiss Orienteering	5			
46	Association Suisse des Paraplégiques	1			
47	Pentathlon Suisse *	4			

(* avec 2 voix olympiques)

Swiss Olympic
Maison du Sport
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen près de Berne

Tél.: +41 (0)31 359 71 11
Fax: +41 (0)31 359 71 71
info@swissolympic.ch
www.swissolympic.ch

National Supporter



Leading Partners

